



# ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo  
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / [www.pcpacongo.org](http://www.pcpacongo.org)  
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : [bajeanfelix@gmail.com](mailto:bajeanfelix@gmail.com)

Le contenu de ce journal ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Gouvernement congolais, du Ministère français des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne.

NUMERO 012 – Avril 2012

Gratuit



Union Européenne



## Fonds d'appui projets II

**12 projets acceptés à l'instruction de mars dernier**

(P.2)

## Comité de pilotage

**Participation de deux nouveaux membres**

(P.4)

## Quatrième comité d'instruction au FAP II

**Le PCPA pour d'autres politiques publiques et pour un mouvement associatif fort**

(P.6)

## Quatrième commission d'attribution du FAP II

**Réaction de deux membres de cette commission**

(P.7)

## Assemblée plénière extraordinaire

**Les quatre observations de Régis KOETSCHET**

(P.3)

Régis KOETSCHET



Anne Laure FAGES-PLANTIER, ancienne Coordinatrice des programmes de Juristes-Solidarités (France)

**« Le PCPA m'a conforté dans l'idée qu'il est possible d'avoir des projets communs avec les pouvoirs publics »**

(P.8)

## Fonds social de développement (FSD) à Dolisie

**Une femme, un panier en liane**

(P.10)

Fonds d'appui projets II**12 projets acceptés à l'instruction de mars dernier**

Le Comité de pilotage réuni, les 5, 6 et 8 mars 2012, à Brazzaville a validé le financement de 12 des 27 projets soumissionnés à la quatrième instruction de la phase II (dernière instruction du FAP 2).

Ces projets concernent quatre thématiques du PCPA :

- 5 projets pour « Education, formation et insertion » ;
- 3 projets pour « Eau et assainissement » ;
- 3 projets pour « Développement rural et agricole » ;
- 1 projet pour « Groupes vulnérables et droits humains ».

A l'issue de cette dernière instruction, 43 projets, sur l'ensemble des instructions, sont financés sur 50 prévus .

Groupe thématique : Education, formation et insertion			
Nombre total de projets	Titre du projet	Zones de mise en œuvre	Porteur
1	Accompagnement à l'installation de 30 couturières formées dans nos ateliers respectifs, soit 6 ateliers de 5 filles-mères couturières.	Brazzaville	Mouvement des Mères pour Paix, la Solidarité et le Développement (MMPSD)
2	Renforcement des activités du centre communautaire de formation qualifiante et d'insertion socio économique des jeunes désœuvrés, implanté dans le quartier Nzoko – Mbimi (Mfilou) à Brazzaville.	Brazzaville	Association Arbre de Vie (ASAV)
3	Projet d'appui à l'insertion socioprofessionnelle de 30 jeunes désœuvrés et déscolarisés par la fabrication de savons semi-modernes à Nganguoni, arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville	Brazzaville	Coopérative d'Urgence de Développement (CUDEV)
4	Plaidoyer en faveur de l'emploi et des stages des jeunes à Pointe-Noire	Pointe-Noire	Association des Jeunes pour l'Innovation au Développement (AJID)
5	Appui à l'apprentissage des métiers et d'insertion professionnelle de 20 jeunes défavorisés, par la création d'un centre spécialisé pour la prise en charge des jeunes en rupture familiale	Pointe-Noire	Secours International du Mouvement Chrétien pour la Solidarité (SIMCS)
Groupe thématique : Eau et assainissement			
Nombre total de projets	Titre du projet	Zones de mise en œuvre	Porteur
1	Installation des latrines au marché central de Ouessou	Ouessou	Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Congo (AFCEC)
2	Collecte primaire des ordures ménagères dans cinq quartiers de la ville de Dolisie	Dolisie	Association Secours Alimentaire (ASA)
3	Projet de campagne d'assainissement des quartiers 14 et 15 de l'arrondissement I Nzalangoye	Ouessou	CARITAS Congo
Groupe thématique : Développement rural et agricole			
Nombre total de projets	Titre du projet	Zones de mise en œuvre	Porteur
1	Renforcement des capacités des membres de l'ATV en technique de haute intensité de main d'œuvre (Himo), pour l'entretien de la route principale en terre de Kibina (arrondissement 8 Madibou), sur un tronçon pilote de 500 mètres.	Brazzaville	Association Terre et Village (ATV)
2	Formation à la vie associative et à l'accès au financement des membres des groupements de la Rive Droite du Djoué à Brazzaville	Brazzaville	Union pour l'Etude et la Recherche sur la Population et le Développement (UERPOD)
3	Projet de renforcement des capacités de production des éleveurs de porcs de la zone périurbaine de Kombé à Brazzaville (PRCEP)	Brazzaville	Forum pour la Promotion des Groupes Ruraux (FPGR)
Groupe thématique : Groupes vulnérables et droits humains			
Nombre total de projets	Titre du projet	Zones de mise en œuvre	Porteur
1	Formation aux droits humains et sur les mécanismes du système africain de promotion et de protection des droits de l'homme	Brazzaville	Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC)



Assemblée plénière extraordinaire**Les quatre observations de Régis KOETSCHET**

Régis KOETSCHET, dirige la Mission pour les relations avec la société civile de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du Ministère des Affaires étrangères et européennes (France). En mission à Brazzaville, il a participé aux travaux de l'Assemblée plénière extraordinaire du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) Congo. Il a commenté les activités du PCPA qu'il suit depuis Paris, avant de tirer quatre enseignements des travaux de l'assemblée plénière du PCPA.

**Le commentaire sur les activités à partir d'un suivi à distance**

« Depuis ma participation au comité de pilotage de Djambala, j'ai suivi les activités du PCPA Congo, depuis la Mission de relation avec la société civile du Ministère des Affaires étrangères que je dirige et qui est en charge des Programmes Concertés Pluri-Acteurs. Comme cela nous a été dit, tout à l'heure le PCPA est une belle et bonne école, parfois une rude école.

Les débats de cet après-midi en ont témoigné. Je voudrais, bien sûr, dire que je suis heureux d'être, à nouveau, parmi les membres du PCPA Congo. Je vous retrouve avec beaucoup d'émotion et de gravité, compte tenu de la situation que vous rencontrez depuis la catastrophe de dimanche 4 mars 2012. Nous avons entendu, ce matin, les inter-

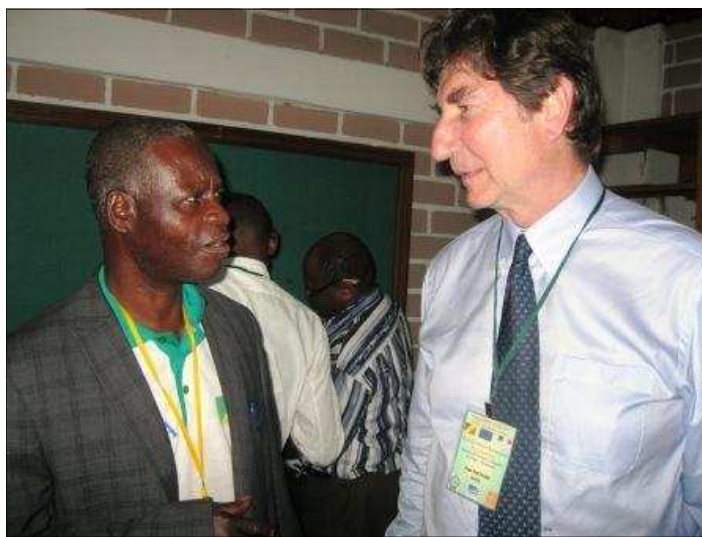
les travaux de notre assemblée plénière extraordinaire. Je retiens aussi ce qu'elle a dit et qui m'a paru très important, sur ce « besoin de PCPA, maillon essentiel dans une grande chaîne de solidarité ». J'ai été frappé de relever que des mots employés par la Ministre figurent également dans notre déclaration s'agissant notamment des quartiers, des organisations de base et des chaînes de solidarité. Prise de conscience et responsabilité à mettre en regard avec notre charte ».

**Quatre enseignements sur l'assemblée plénière et le PCPA**

« Quatre éléments d'encouragement pour quelqu'un qui suit vos travaux, depuis Paris.

Le premier, c'est la conviction partagée que nous avons, vous et nous, de l'importance de l'approche pluri-

Pour nous, elle est vraiment centrale. Un document cadre sur la coopération au développement a été élaboré en France. Il constitue notre vision. La notion de société civile, et celle de pluri-acteurs



Régis KOETSCHET (à droite) échangeant avec Lambert LAKILAKA, de l'ONVD.

sont mentionnées avec force. J'ai passé, également, toute l'année dernière en pensant à vous dans le cadre du « Dialogue structuré » que l'Union européenne a conduit pour réfléchir justement à la meilleure façon, aujourd'hui, de travailler ensemble entre les sociétés civiles du nord, et celles des pays partenaires du sud, institutions européennes et Etats membres. A plusieurs reprises, dans le cadre de cet exercice qui a été très motivant, j'ai eu la chance et le plaisir de pouvoir présenter les PCPA parce que nous avons le sentiment qu'ils constituent quelque chose d'innovant et d'inspirant pour tous ceux qui réfléchissent aux problématiques de développement, et de renforcement du rôle des sociétés civiles. Les PCPA ont

également été évoqués lors d'exercices préalables à la conférence sur l'efficacité de l'aide de Busan. J'ai été content aussi d'entendre, tout à l'heure, quand Olga a présenté les sollicitations, de

sa portée, les échanges internes qu'il suscite, les regards extérieurs qu'il appelle.

Je crois que la thématique de la communication est quelque chose sur laquelle les uns et les autres, je dirais tout PCPA confondu, nous devons réfléchir et qui est marquée de certaines fragilités voire insuffisances. Vous avez ici, en revanche, œuvré avec la complicité de Syfia et avec le travail d'Alternatives Citoyennes, avec un souci de communiquer et d'avoir un écho médiatique. Je pense qu'il y a certainement des enseignements importants que nous pouvons tirer, à partir de votre expérience. Chaque fois, il faut associer aussi les autres PCPA, pour ce travail en termes de communication. Le témoignage de Mouloud de « Jousour » est précieux.

Troisième observation : une affiche qui est derrière moi rapproche le PCPA du CFSI et de l'Organisation nationale des volontaires pour le développement. Je me réjouis de cette synergie. A la sortie, j'ai noté la présence d'un stand mobile de France Volontaires. Voilà une traduction du pluri-acteurs.

La quatrième observation a trait au contexte international de nos travaux (Forum sur l'eau de Marseille et conférence de Rio+20). La mise en place de plates-formes au sein du PCPA Congo peut permettre de rechercher les nécessaires cohérences ».

Propos recueillis par :  
Justin Ducker MAMBIKI.



Vue partielle de la salle

ventions de Mme Emilienne Raoul et de notre ambassadeur.

Je retiens les propos de la Ministre sur le PCPA, et son « devoir » qui ont marqué

acteurs. Elle a été fortement soulignée aujourd'hui. Mettre ensemble plusieurs acteurs est une fonction première. Je crois que cette notion est extrêmement importante.



## Comité de pilotage

## Participation de deux nouveaux membres

Ange-Laurent BIOND CODDY et Mérols DIABANKANA-DIABS ont fait leur entrée au comité de pilotage, lors de la session de mars dernier. Ils ont été interrogés, au sujet de leur nouveau statut au sein du PCPA, par notre confrère Justin Ducker MAMBIKI.

Ange BIOND- CODDY, de l'OSC française DIMPA, nouveau membre du comité de pilotage.

**Vous venez de participer à votre première session du comité de pilotage (Copil), un baptême de feu, comme qui dirait, quel commentaire faites-vous à ce sujet ?**

Je suis l'OSC française DIMPA dont l'objet est l'alphabetisation, la formation, l'apprentissage et la promotion de la langue des signes français, d'accueillir et de favoriser l'insertion dans la vie sociale, culturelle et professionnelle des enfants et jeunes à déficience auditive et/ou de retard mental ; Favoriser l'utilisation des thérapies psychomotrices et la recherche sur le terrain, afin de mieux appréhender les interrelations de la motricité et du psychisme au cours de la vie de l'individu; de la guidance parentale et la mise en relation avec des unités au niveau international contribuant au développement des formations et du perfectionnement des techniques de psychomotricité et de relaxation. Oui! Je suis devenu membre du comité de pilotage étant, bien sûr, au départ membre de l'assemblée plénière (AP). Quelle vision j'ai ? C'est vrai, vous avez dit : baptême de feu. Mais il y a beaucoup de choses que l'on y apprend. En étant membre de l'AP, il y a des subtilités qu'on ne saisit pas toujours. C'est, quand on arrive au COPIL qu'on voit, également, le travail immense sinon énorme qu'il y a à abattre. Cela a été, pour moi, une réelle école et une gran-

de joie de faire partie de cette équipe avec toute la responsabilité que cela incombe.

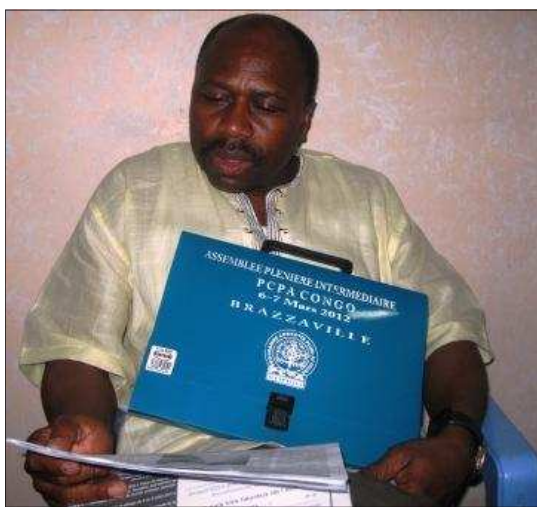
**Présentement quelle idée avez-vous du Copil ?**

Quand je dis, c'est difficile en étant « au dehors », c'est parce qu'on se rend pas toujours compte du grand travail à abattre que les membres du Copil ont, concernant par exemple la commission d'attribution, les dépouillements des dossiers, tout le reste du travail effectué après les plénières ; la rédaction des comptes rendus etc. Il y a énormément de travail.

Rien qu'à voir le rythme du travail à soutenir, on commence le matin à 9 heures, on termine à 19 heures ; mais c'est un bon exercice. Et cela n'est pas pour un jour, mais tout le long de la période définie pour les travaux du Copil. C'est déjà immense. Et ce qui est également important à relever, c'est le fait qu'on ne reste pas figé. Il y a des remises en question, des réflexions et des adaptations à faire, dans le but d'évoluer. Tandis qu'en tant que membre de l'AP, on arrive, on reçoit, bien sûr, les restitutions qui sont faites par le comité de pilotage, on reçoit certaines directives mais on ne vit pas assez l'intensité de la tâche effectuée par le comité de pilotage.

**Au sujet de l'assemblée plénière, celle à laquelle vous venez de participer était, au départ dite intermédiaire, puis au final extraordinaire, dites-nous, comment vous vous êtes senti dans ce changement ?**

Déjà, par rapport à cela, j'aimerais dire un grand bravo à la cellule exécutive parce que nous étions venus pour une assemblée plénière intermédiaire. Mais il s'est avéré qu'avec tout ce qui s'est passé à savoir : les douloureux événements du camp du régiment blindé de Mpila, qui ont endeuillé le



Ange-Laurent BIOND CODDY

Congo, il a fallu réajuster, rapidement, les choses. Je tiens donc à saluer la réactivité de toute la cellule exécutive, à Brazzaville, qui a permis qu'on puisse, au moins, adapter, déjà, par rapport aux événements, l'assemblée plénière intermédiaire qui est devenue l'assemblée plénière extraordinaire. Et, un programme qui était sur deux jours, arrivé à le faire en une journée. Non seulement cela, je pourrais dire entre guillemets également, .....

(Suite page 5)

## Thomas François Sylvain KODE, exhorte les membres de l'assemblée plénière à travailler avec les collectivités locales

Clôturent les travaux de l'Assemblée plénière extraordinaire du PCPA, Thomas François Sylvain KODE, président du dernier comité de pilotage, a mis à la disposition des organisations de la société civile membres dudit programme les opportunités de partenariat avec les collectivités locales.

« Ce qui a rendu la chose plus passionnante, c'était très exaltant de diriger ce COPIL. La deuxième raison, c'est que le COPIL était chargé de préparer la présente



Thomas François Sylvain KODE

assemblée plénière qui s'est déroulée dans un contexte tout à fait particulier sur lequel beaucoup de choses ont été dites. Troisièmement, je crois que cette plénière ou ce COPIL a été, pour moi, une école. Je viens d'apprendre, ce qu'est réellement la capacité d'adaptation des OSC. Ce qui n'est pas toujours évident dans l'administration publique à laquelle j'appartiens.

En tant qu'administrateur public et au moment où nous nous séparons, je me fais le devoir de dire aux membres de l'assemblée plénière qu'à côté du gouvernement avec lequel plusieurs partenariats de travail ont été établis, les collectivités locales leur offrent beaucoup de possibilités notamment celles de veiller à la mise en œuvre de la décentralisation en participant au relai de comptes rendus qui, désormais, sont institutionnels.

Ce serait là, de mon point de vue, une occasion tout à fait donnée pour infléchir sur les politiques publiques mises en œuvre par les collectivités locales. Ensuite, au moyen de la décentralisation, elles peuvent également participer à des actions de coopération en tant qu'acteurs territoriaux. En effet, la coopération décentralisée, qui est une des modalités de la décentralisation, fait de plus en plus appel à une coopération de territoire en territoire, c'est-à-dire, elle met en œuvre les acteurs territoriaux.

Enfin, la mise en œuvre de la décentralisation offre aux membres de l'assemblée plénière, l'occasion de s'impliquer dans des actions d'urgences et de reconstruction dont la nécessité est tout à fait prioritaire aux départements ».



## Comité de pilotage

(Suite de la page 4)

**Ange-Laurent BIOND CODDY, de l'OSC française Dimpa IESRM**

(Suite de la page 4)

.....qu'on a même gagné du temps, voyez-vous, vraiment, le professionnalisme des différents acteurs en effet BRAVO. Au travers de cette assemblée plénière extraordinaire on a été à l'essentiel pour débattre la majeure partie des points de l'ordre du jour de l'A.P.I. Et justement tous les participants à l'AP en ont été satisfaits. Ce qui m'a également réjoui, ce sont, aussi, les échanges qu'il y a eus entre les différentes OSC.

**Parlons, à présent, de la leçon que vous tirez de votre participation actuelle au niveau du comité de pilote ? Est-ce seulement l'ampleur du travail qui a retenu votre attention, ou on parlerait d'autres choses qui iraient dans le cadre de l'avancement du PCPA qui se trouve dans la dernière ligne droite ?**

Voilà, déjà, je dirais qu'il n'y a pas seulement l'ampleur du travail ou l'intensité mais, c'est aussi, comme je disais tout à l'heure, qu'il y a quelque chose de plus. L'instruction des dossiers s'améliore. Le Copil dans l'exécution de ses tâches grandit, prend de l'expansion. C'est une chose. La deuxième chose, les personnes deviennent de plus en plus responsables et on voit également que les OSC que le Copil accompagne, évoluent aussi puisque je viens d'avoir des échanges lors des différentes pauses qu'on a pu avoir pendant ces rencontres où on a vu vraiment que les gens ont évolué dans leurs manières de voir les pratiques au niveau associatif ont évolué. C'est quelque chose à soutenir, à féliciter et à encourager. Le comité de pilotage, comme je disais tout à l'heure, dans l'accompagnement des OSC fait un travail énorme. Je pense que c'est très important par rapport à la société civile congolaise où il y a une prise de conscience de ce que l'on doit faire, de ce que l'on a comme capacité, comme compétence et comment, justement, les mettre au service de la population.

**Vous parlez des plates-formes, un mot là-dessus ? Y a-t-il de l'espoir ?**

Oui, je crois que tel que c'est parti, il y a de l'espoir, parce qu'on a vu l'engouement des différentes OSC qui appartiennent à des différentes plateformes au niveau de quelques travaux qui leur ont été demandés. Alors, à travers ces travaux on a vu vraiment l'engouement, le désir que ces OSC ont de pouvoir aller de l'avant. La première chose, c'est arriver à pouvoir partager, à s'échanger les expériences, à dialoguer les uns avec les autres, afin de mieux se connaître, ensuite à pouvoir mener des projets en commun. Je crois que cela est quelque chose d'important, parce que, par le passé, les gens travaillaient de manière un peu individuelle et là justement, ces plateformes réunissent plusieurs OSC qui doivent travailler dans la même direction donc, mettre en place une dynamique. C'est quelque chose qu'on doit féliciter et soutenir.

**Mérols DIABANKANA-DIABS de l'OSC congolaise Club Jeunesse et Développement (CJID).**

**Mars 2012 marque votre entrée au Comité de pilotage du PCPA. Vous y avez découvert, certainement, autres choses. Comment réagissez-vous ?**

« C'est ma première participation au comité de pilotage (Copil) du PCPA, mais ce n'est pas ma première fois d'être membre d'un comité de pilotage. Le comité de pilotage du PCPA se distingue par des particularités innovantes. En son sein, je commence à vivre une expérience de gestion avec mandat formel entre deux sessions du Copil. Mais, avec une présidence circonstancielle tournante dont la fonction est limitée à l'organisation et la gestion de la session. A l'issue de la réunion du Copil à laquelle je viens de participer, nous avons désigné un animateur : Bernard PETERSON, président de la session prochaine. Bernard n'est pas le président du comité de pilotage du PCPA plutôt le président de la prochaine session. Ainsi, il travaillera avec la cellule exécutive pour préparer le prochain comité de pilotage. Le Copil est une expérience de délégation du pouvoir. Il est l'expression du jeu démocratique interne, une représentation légitime de l'assemblée plénière, depuis l'élection de ses membres, lors du lancement de la phase dite « vraie grandeur ». Il est à noter que tout le monde avait mesuré l'enjeu du Copil par rapport au bégaiement de la phase pilote qui a permis de recentrer, simplifier et rendre plus transparent le Fonds d'Appui Projets. Le Copil est un exemple de mécanisme de valorisation du potentiel de contribution à l'apprentissage du fonctionnement démocratique de la vie d'une instance, de la mutualisation des connaissances dont il faut s'inspirer. Au Copil, tout se décide de façon démocratique après un ou plusieurs tours de table, arguments à l'appui. Je puis vous dire que c'est loin de ce que l'on pense quand on est à l'Assemblée plénière ».

**L'évolution encourageante du Copil de la phase I à la phase II**

« Je voudrais souligner, à titre de rappel que, le comité de pilotage de la phase pilote était un espa-

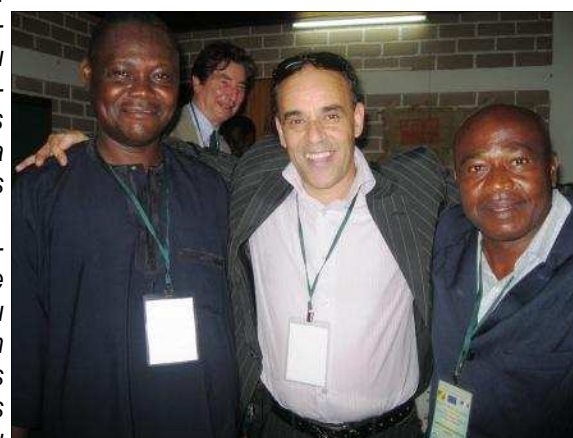
ce marqué par une forte implication des organisations de la société civile autour de l'ONG garante. La lecture des fonctions et rôles du comité de pilotage lui octroyaient plus de pouvoirs « techniques » que ses fonctions « politique » du PCPA, en lien avec le contexte particulier de l'environnement du Congo. Ainsi, le Copil avait concentré son rôle autour de la gestion organisationnelle pendant les mois post-recrutement de la Cellule exécutive. Même si progressivement il a eu tendance à intégrer dans son agenda des questions stratégiques. Aussi des im-

pressions de dominance ou d'imposition étaient nées chez certains membres du Copil de l'interland. Cela a empiété sur les prérogatives de la Cellule exécutive. C'est ce que nous avons traduit en ce temps là comme un dirigisme horizontal du Copil. Si nous avons jeté un regard rétrospectif dans le processus de métamorphose d'une chenille en papillon et dans son envol balbutiant de la phase pilote, c'est pour montrer combien les contributions de l'Assemblée plénière (AP) ont fait progresser le PCPA dans la construction de sa cohésion, le développement d'un travail en équipe, la fluidité de l'information et la transparence. Durant cette phase, le professionnalisme du CFSI a été déterminant pour une conduite concertée et opérationnelle vers certains représentants Congolais, élus, au Copil. Lesquels au lieu d'utiliser leur positionnement dans l'intérêt collectif comme le stipule la charte du PCPA ont priorisé les intérêts de leur organisation. C'est l'occasion de reconnaître, très sincèrement, les mérites du CFSI, en tant que chef de file et ONG garante, pour son soutien à la Cellule exécutive qui n'a pas démerité pour la réussite, sans trop de difficultés, de la phase pilote et dans l'atteinte de ses objectifs. Mais aussi dans la préparation et la mise en œuvre de la deuxième

phase dite de « Vraie grandeur » pour un programme ayant pris du retard dans sa mise en œuvre ».

**L'influence de l'AP de juin 2010 ..., ... viser la durabilité des acquis concertés et pluri-acteurs**

« Je puis affirmer, sans risque d'être contredit, que l'AP de juin 2010 a constitué un espace d'apprentissage, d'exercice de jeu démocratique pour les OSC congolaises dont une majorité n'a pas une réelle pratique de la tenue d'assemblées générales.



Mérols DIABANKANA-DIABS (à gauche), Mouloud SALHI (PCPA Algérie, Copil) et Justin Placide CODDY (ancien membre du Copil, PCPA Congo)

Le jeu démocratique exercé lors de l'assemblée plénière de juin 2010 a pris en compte les suggestions, les propositions et remarques des membres traduisant une volonté renouvelée à l'AP extraordinaire, du 7 mars 2012, de créer, consolider un environnement démocratique et développer les aspects liés à la transparence.

En 2010, nous avons élu un Copil responsable dont la gestion efficace de son agenda a valorisé le potentiel des contributions des membres de l'AP, en faisant remonter l'information avant la tenue du Copil, ceci a réduit les délais entre deux assemblées plénières. C'est ce Copil, aux principes démocratiques fortement encourageants, qui promet et met en exergue les valeurs et principes de la charte du PCPA, qui m'accueille, aujourd'hui, en tant que membre.

Je terminerais, en disant qu'il nous -OSC- faut créer une vision commune, pérenniser l'outil d'émancipation des OSC qu'est le PCPA et viser la durabilité des acquis concertés et pluri-acteurs sans oublier ce qu'ils visent à promouvoir, afin de contribuer globalement à la lutte contre la pauvreté et les inégalités ».

## Quatrième comité d'instruction au FAP II

# Le PCPA pour d'autres politiques publiques et pour un mouvement associatif fort

A l'issue de la dernière session du comité d'instruction de la phase II du PCPA Congo, tenue du 27 au 29 février 2012, à Brazzaville, nous avons interviewé Anne Françoise TAISNE, Déléguée générale adjointe du CFSI.

### Le comité d'instruction vient de prendre fin, comment se déroule-t-il ?

Un comité d'instruction réunit à la fois deux salariés de la Cellule exécutive du PCPA, deux représentants du CFSI, et des experts qui ont été recrutés pour leurs qualités, leurs connaissances en gestion des projets et leurs connaissances du contexte congolais. On se scinde en deux groupes de travail de trois membres chacun et on répartit les dossiers projets issus de l'ouverture des plis. Chacun étudie, de manière approfondie, la moitié des dossiers projets et lit l'autre moitié, pour les connaître et construire un argumentaire en vue de la réunion plénière du comité d'instruction qui harmonise l'instruction des projets. Pour apprécier un projet, on regarde tous les critères de la grille d'évaluation qui sont présentés dans les lignes directrices. Pour chaque projet reçu, on va analyser :

- des critères liés à la construction du projet, sa cohérence, sa logique d'intervention, sa faisabilité ;
- des critères liés aux priorités du PCPA comme la question du « travailler ensemble », avec qui le projet a été construit, comment il sera coordonné, car un accord de partenariat n'est pas suffisant.

A la suite de ce travail, le comité d'instruction donne un

avis pour dire « oui » tel projet va être proposé au comité d'attribution en le recommandant pour qu'il soit retenu au financement ou tel autre projet ne répond pas aux exigences de la grille d'évaluation et pour cette raison l'avis du comité d'instruction



Anne Françoise TAISNE

n'est pas favorable. Bien entendu, des commentaires sont portés pour chaque projet pour permettre une amélioration lors d'un futur dépôt d'un projet. La décision finale est prise par le comité d'attribution et validé par le comité de pilotage. Voilà le processus basé, à la fois, sur un travail individuel pour étudier à fond les dossiers et deux jours de travail.

### Combien de dossiers avez-vous reçus et dans quels domaines ?

La dernière ouverture des plis a permis de recevoir 27 dossiers qui concernaient :

l'éducation, la formation et l'insertion (8), le développement rural et agricole (8), l'eau et l'assainissement (7) ; les groupes vulnérables et droits humains (2), la santé (2).

### S'il y avait un peu plus de temps, est-ce qu'on pou-

### rait dire que cette instruction, même si cela a été décidé par le comité de pilotage, serait, vraiment, la dernière ?

Au niveau du Programme Concerté Pluri-Acteurs Congo, actuellement nous sommes dans la phase 2010-2013. Il est prévu que l'ensemble des projets soit terminé fin 2012, en vue de l'évaluation de la phase 2010-2013 qui aura lieu durant le premier semestre 2013. De plus, les lignes directrices du FAP validées fin 2010 annonçaient déjà la fin de la mise en œuvre des projets au 31 décembre 2012. Il s'a-

gissait bien de la dernière instruction. Continuer à faire des instructions de projets, dans la phase actuelle, n'aurait pas beaucoup de sens puisqu'il faut aussi laisser assez de temps pour bien mener ces projets. Concernant l'ensemble des projets, qu'ils soient retenus ou non, ils pourront apporter des éléments concrets sur des questions liées aux thématiques des cinq plateformes du PCPA.

### A la lumière de toutes les instructions de la phase actuelle, avez-vous l'impression d'un travail inachevé ?

Je trouve qu'on voit une nette progression auprès de l'ensemble des membres du PCPA. Je compare entre la première fois où le programme a financé des projets en 2009 et maintenant. Il s'avère que les projets sont nettement mieux construits et réfléchis même si, parfois, on reste prisonnier des grilles quand on prépare le projet ou qu'on n'est pas assez concret. Par exemple, quand on regarde la question du contexte, il n'est pas rare de voir certains porteurs de projets rester trop général, alors qu'ils devraient expliquer la situation de leurs associations, dans leurs quartiers, le problème urgent à résoudre. Parfois, certains projets donnent l'impression que seules deux ou trois personnes l'ont conçu et pourtant quand on

connaît l'association, on sait qu'il y a dix, quinze voire vingt personnes qui y sont très actives mais ce point ne ressort pas lors de la rédaction du projet. Malgré ces quelques points faibles, il y a une réelle appropriation du programme et de ses outils. Tout ce qui se passe au Congo est très encourageant et montre que dans les organisations, la société civile avance. Elles pourront aller très loin dans un climat de culture de paix, ce qui est très important à l'heure actuelle.

### Un message pour ces OSC ?

C'est l'espoir. Que l'on arrive à continuer, à construire ensemble, à être plus efficace pour qu'à terme on puisse avoir d'autres politiques publiques. Qu'il y ait également un mouvement associatif fort qui ait sa place dans le paysage congolais et mène à bien ses activités. Qu'il puisse être représenté au niveau national et au niveau international. On voit certaines organisations des droits de l'homme, mais aussi de la santé qui émergent et sont présentes dans les discussions au niveau international et s'ouvrent à l'extérieur. Il y a aussi des associations qui sont actives dans leurs quartiers et arrivent à faire améliorer des politiques locales. Ce sont des exemples à suivre.

Propos recueillis par :  
JD.Mambiki.

## OSC membres du PCPA, rappelons-nous des valeurs de notre programme

### Charte du Programme Concerté Pluri-Acteurs, valeur N°2:

« Le développement de la culture de paix qui se fonde sur la recherche permanente et l'éducation à une paix durable construite dans le respect et la tolérance pour toutes les générations ».



## Quatrième commission d'attribution du FAP II

**La quatrième et dernière session de la commission d'attribution s'est tenue le 3 mars 2012, à Brazzaville. Voici la réaction de deux membres de cette commission.**

**François MOUSSISSI, membre de l'Union pour l'Etude et la Recherche sur la Population et le Développement (UERPOD).**

**Vous venez de participer à la Commission d'attribution des projets pour le FAP II, pouvez-vous nous donner vos impressions, au sortir de cette rencontre ?**

Je sors avec une très bonne impression. Je félicite, par contre, la qualité avec laquelle se sont déroulés les travaux. Ils se sont déroulés normalement dans la sérénité et dans un esprit de fair-play.

**Combien des projets avez-vous reçus ?**

Nous avons reçu 27 projets parmi lesquels des projets à réviser et de nouveaux projets. L'analyse des projets a été faite en amont le comité d'instruction, nous avons regardé les instructions de ce comité, examiné tous les projets par rapport à ce qui a été déjà dit. C'est ainsi que certains projets ont été sélectionnés, comme d'habitude, sur les bases, spécifiquement, techniques.



François MOUSSISSI (à gauche), Bernard PETERSON, Jean Louis VIELAJUS et Hervé MPALOULOU.

**Alors, quelles sont les thématiques qui ont eu plus de projets ?**

C'est beaucoup plus les thématiques sociales. Il y a eu plus de projets axés sur les secteurs d'apprentissage et l'encadrement. Au niveau de la thématique agricole, il n'y a pas eu assez de projets mais trois projets ont été soumis par les grossistes.

**C'est la dernière instruction, s'il y avait à la reprendre, qu'est-ce qu'on pouvait changer dans la manière de faire ?**

Comme l'a dit Bernard PETERSON, en réalité, je crois que le groupe ou le comité qui a été mis en place pour examiner les projets n'a pas à le regretter, dans la mesure où il a travaillé avec beaucoup de professionnalisme, d'objectivité et de rigueur. Au sujet de la sélection des projets, je crois que le comité n'aurait peut-être pas commis l'erreur de sélectionner un projet qui n'a pas été à la hauteur. Tous les projets qui ont été sélectionnés sont de bonne qualité, donc remplissent les critères. S'il y avait à reprendre, je crois qu'on tomberait sur les mêmes projets qui sont sélectionnés. Je voudrais demander aux OSC de continuer à travailler, de perfectionner leur façon de faire. Nous sommes tous d'accord que les OSC doivent collaborer pour améliorer la qualité de notre travail.

Propos recueillis par :  
Junior NGUEMBO

**Bernard PETERSON, membre du Service Protestant des Missions (DEFAP)**

**Vous venez de prendre part à la dernière instruction du FAP II, quel commentaire faites-vous de cette instruction ?**

J'aimerais, pour commencer, faire une ou deux remarques générales. Nous sommes au terme de quatre sessions d'instruction et d'attribution. Nous en avons donc tiré la leçon. Le comité de pilotage qui s'est réuni, hier jeudi 8 mars 2012, a d'ailleurs décidé de mener une analyse de l'ensemble du processus, d'examiner la possibilité d'améliorer encore notre méthode de travail, dans la perspective d'une possible nouvelle phase du programme.

A chaud, quelques jours seulement après les travaux du dernier comité d'attribution, je constate, d'abord, que c'est un travail délicat, lourd, difficile. La responsabilité des participants aux différentes étapes du processus est assez lourde. Par chance, à chaque fois, nous avons eu à faire à des équipes qui ont bien travaillé ensemble, avec les mêmes valeurs, les mêmes principes et règles à appliquer, ce qui a grandement facilité le travail. Mais, c'est un travail délicat. Quelle conclusion provisoire tirer des quatre sessions d'attribution ? Lors de la mise en place du fonds d'appui projets (FAP), une évaluation avait été faite quant au budget à

attribuer à cette ligne et au nombre de projets pouvant ainsi être financés. Cette évaluation avait fixé à 50 projets le maximum auquel nous pourrions parvenir, à la fin du processus. 43 ont été adoptés et ont été ou seront ainsi mis en œuvre. Je trouve que c'est une très bonne proportion. 43 sur 50, c'est plus de 80%. D'autant plus qu'à aucun moment, les différentes équipes, les comités impliqués dans

pas réussi à atteindre le niveau nécessaire pour entrer dans la catégorie des projets retenus, que faut-il faire pour qu'un jour, ils y parviennent, eux aussi.

**Pourquoi vous vous n'êtes pas arrangé à atteindre les 50 projets, en tenant compte que c'est la dernière instruction ? Est-ce que la commission ne pouvait-elle pas racheter des projets pour atteindre le cap de 50 ? Pourquoi**



Bernard PETERSON

ce processus n'ont fait preuve de laxisme, de faiblesse, ni de paresse dans leurs travaux, dans leur démarche. Ce qui veut dire qu'il y a 43 projets qui ont été considérés comme dignes d'être développés. C'est un très beau résultat. Il y a eu de très bons projets présentés, des projets intéressants qui méritaient d'être revus et corrigés pour atteindre un degré de qualité suffisant pour être financés et des projets qui n'ont pas passé cette barre. C'est dans l'ordre des choses. La question qui se pose maintenant est de savoir ce qu'il faut entreprendre pour que ceux qui n'ont

**cela n'a-t-il pas été ainsi ?**

Si on avait agi ainsi, on aurait trahi les règles du programme. Le but n'était pas d'arriver à 50 projets à tout prix. Le but était de financer de bons projets, 50 si possible, mais pas obligatoirement. C'est ce qui s'est passé. Et si, comme vous le laissez entendre, le comité d'attribution et avant lui le comité d'instruction avaient été moins exigeants lors de l'examen des projets de la dernière session, voilà qui aurait été très injuste à l'égard de ceux qui avaient fait l'effort.....

(Suite page 8)

Quatrième commission d'attribution du FAP II

(Suite de la page 7)

**Interview , Bernard PETERSON, membre du Service Protestant des Missions (DEFAP)**

.....de présenter des projets de qualité lors des trois sessions précédentes. Il s'agissait, par souci d'équité à l'égard de tous les porteurs de projets, de toutes les OSC membres ou non membres du PCPA, d'appliquer les mêmes règles, les mêmes exigences à toutes les étapes du processus. S'ajoute qu'au fil de ces quatre étapes, il y avait possibilité pour les porteurs de projets qui n'avaient pas immédiatement obtenu satisfaction, possibilité de se représenter à l'étape suivante. Cette possibilité de représenter un projet en l'améliorant, en le révisant, était une opportunité que certains ont su saisir d'ailleurs, alors que d'autres, à notre étonnement, n'ont pas su ou pas voulu le faire.

**Entre autres conclusions à l'instruction de novembre 2011 : la faiblesse de la qualité des projets. A l'instruction de mars 2012, c'est quoi exactement comme conclusion ?**

Il est vrai qu'en novembre, nous avons, précisément, été déçus par certains porteurs de projets qui ne présentaient pas leurs projets pour la première fois et qui n'avaient pas pu ou pas su, ou pas voulu, peut-être,

faire l'effort de prendre en compte les critiques et les suggestions que nous leur avons adressées. Ce qui nous a amenés à considérer que ces projets étaient faibles et décevants. On n'a pas fait le même constat en mars. Peut-être parce que ce rendez-vous était le dernier de l'agenda et que cette pression du calendrier a poussé les auteurs de projets jusque-là refusés, à fournir l'effort attendu.

**Vous disiez : c'est un travail délicat. Qu'est-ce qu'il y a de délicat dans le choix et la validation des projets ?**

Ce qu'il y a de délicat, c'est de faire en sorte de ne pas se tromper, tout simplement, dans la compréhension du projet et son appréciation. Aucun membre, que ce soit du comité d'instruction ou au sein du comité d'attribution, ne peut, à lui seul, posséder les compétences et les éléments d'informations lui permettant de trancher seul. Les décisions sont prises après discussion au sein de chacun des comités. Je précise, au passage, que le comité d'attribution a toujours pris ses décisions à l'unanimité. Pour revenir à votre question, il s'agit, à la fois, de faire un travail personnel en amont, un travail d'ana-

lyse studieuse, précise, détaillée des projets, puis de savoir entendre ce que les autres membres du groupe peuvent apporter à l'analyse de ces projets, et, enfin, de faire la synthèse. C'est en cela que l'exercice est difficile, avec, en arrière-plan, ce sentiment de res-



*Pendant l'assemblée plénière extraordinaire*

ponsabilité à l'égard des porteurs de projets, en particulier, et plus généralement du programme et de son développement.

**Comment jugez-vous cet exercice ?**

J'ai trouvé cela lourd et passionnant. Lourd, parce que c'est un gros travail. Passionnant, parce que j'ai beaucoup appris de mes collègues. Là où mes lacunes ne me permettaient pas d'apprécier un document parce que je ne suis pas congolais et que je ne connais pas assez telle ou

telle réalité spécifique, mes collègues congolais m'ont apporté les informations qui me manquaient. A l'inverse, je leur aurai peut-être apporté ce regard un peu différent, un peu distancé sur la situation qu'il vive au quotidien. Cette symbiose est passionnante à réussir.

D'abord, parce qu'elle nous rapproche, nous apprend à mieux nous connaître et parce que, encore une fois, nous avons atteint ensemble l'objectif visé. C'est un motif de grande satisfaction.

J'aimerais ajouter une dernière chose. Pour cette phase du programme, nous avons introduit, dans chacun de nos comités d'attribution, deux observateurs, pris au sein de l'Assemblée plénière du Programme. Ils ont été invités à participer aux travaux du comité d'attribution. Au préalable, ils

avaient reçu les dossiers comme tous les autres participants. Ils ont eu le temps de les analyser, de les étudier et ils ont participé à nos travaux à titre d'observateurs. En séance, ils avaient tout loisir d'interroger les membres du comité, d'apporter leurs contributions, leurs informations, leurs commentaires, mais sans droit de vote, sans pouvoir de décision, naturellement. C'est le rôle classique de l'observateur. Interrogez les différents observateurs qui ont participé à ces sessions. Vous verrez qu'ils font des commentaires qui nous ont intéressés et surtout qui nous ont fait plaisir, disons le. A chaque fois, ils ont dit : « Ah ! Maintenant on comprend, on sait. Jusque-là, on avait l'impression que ce comité ne travaillait pas dans la transparence et que pouvaient s'y conclure des alliances ou des contrats qui n'avaient rien à voir avec l'analyse objective, impartiale des projets. Nous savons maintenant comment ce travail est fait et nous avons beaucoup appris. Et nous allons nous faire l'écho de ce constat. » C'est ce qui nous a fait, évidemment, extrêmement plaisir.

**Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI**

**ALTERNATIVES CITOYENNES**

Siège: Case J 043 V OCH Moungali III Brazzaville  
République du Congo

Email: [pcpacongo@yahoo.fr](mailto:pcpacongo@yahoo.fr) / [www.pcpacongo.org](http://www.pcpacongo.org)  
Tél: + 242 05 538 34 24 / 06 645 35 57

Journal édité le par le Programme concerté pluri-acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

**Directeur de publication** : Félix BATANTOU OUMBA

**Rédacteur en Chef** : Justin MAMBIKI

**Comité de rédaction** : Delphine ARNOULD, Roger BOUKA OWOKO, Bernard MACKIZA, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

**Imprimerie**: Saint Paul / Brazzaville

**Tirage**: 2000 exemplaires ;

**Montage** : Service de communication du PCPA-Congo



Coopération Centre de formation professionnel Sala-ngolo (Dolisie) - Apprentis d'Auteuil (France)

Dorénavant sur les rails

Après un passage à vide, les deux partenaires ont décidé de renouer la coopération. Guy Clément BEMBA, Chef de projet Afrique centrale Apprentis d'Auteuil, Direction Internationale et Prospective, France, venu au Congo pour participer à l'assemblée plénière du PCPA, a mis à contribution ce séjour pour relancer cette coopération.

« Dans le cadre de mes fonctions, je suis en charge d'un portefeuille de partenaires. Je suis donc resté rencontrer certains d'entre eux dont le Centre de Formation Professionnel Sala-Ngolo. Notre organisation a contribué à la mise en place et au renforcement de plusieurs de ses sections, à sa création. Après un passage à vide, notre coopération est repartie de l'avant. Pour ce faire, nous les accompagnons dans la redynamisation des ateliers d'apprentissage et de production. Cette stratégie n'est pas anodine. Ce centre a le potentiel pour tirer profit des retombées de la route nationale 1, à condition qu'il soit opérationnel lorsque cette dernière tournera à plein régime » nous explique Guy Clément que nous rencontrons à Brazzaville, précisément au centre de l'Eglise Evangélique du Congo (Plateau centre ville).

Sala-Ngolo, littéralement « fournis d'efforts » est un



Guy Clément BEMBA

centre qui a été créé par les missionnaires Spiritains et qui a déjà bénéficié de l'appui d'Apprentis Auteuil, avec d'autres partenaires. Cette fois, Apprentis Auteuil serait-il en co-appui ? A cette question, le Chef de projet Afrique centrale Apprentis d'Auteuil pense qu'« Apprentis d'Auteuil a fait le choix d'œuvrer dans la Solidarité Internationale. Elle se doit de créer des partenariats pérennes avec des structures ayant les mêmes missions et partageant les mêmes valeurs qu'elle. Ce partenariat s'inscrit dans cette logique. Il promeut différentes sortes d'activités telles que les échanges d'expérience, de nos jeunes et de nos adultes respectifs ». Dans le cadre des perspectives, l'organisation de la société civile française qui est membre de l'assemblée plénière du Programme concerté pluri-acteurs (PCPA) au Congo attend de travailler dans les structures mises en place par ce programme. « Nous attendons beaucoup de la plate-forme : Formation Insertion du PCPA. Elle nous permettra de mieux cibler nos actions en fonction des besoins réels de la jeunesse en difficulté au Congo » espère Guy Clément, avant de terminer l'entretien avec nous sur ce témoignage : « le PCPA n'est pas qu'un outil d'apprentissage pour les OSC congolaises. Apprentis d'Auteuil apprend également de son contact avec des organisations françaises comme le CFSI, mais aussi des organisations congolaises ».

Junior NGUEMBO

Anne Laure FAGES-PLANTIER, ancienne Coordinatrice des programmes de Juristes-Solidarités (France)

## « Le PCPA m'a conforté dans l'idée qu'il est possible d'avoir des projets communs avec les pouvoirs publics »

Ancienne Coordinatrice de Juristes-Solidarités, une organisation de la société civile française, Anne Laure Fages-Plantier vient de quitter le Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) où elle était membre du Comité de pilotage. Son passage à l'Assemblée plénière et au Comité de pilotage du PCPA a été au centre de l'entretien que nous avons eu avec elle.

Vous étiez membre du comité de pilotage du PCPA Congo, quels enseignements tirez-vous du pilotage collectif du programme (il est dit que le PCPA est un jeu à 4 : 2 Pouvoirs Publics et 2 sociétés civiles, à chaque fois avec une représentation française et congolaise) ?

Le PCPA m'a conforté dans l'idée qu'il est possible d'avoir des projets communs avec les pouvoirs publics, à partir du moment où chaque partie s'y implique. Les organisations de la société civile ou publiques siégeant dans le comité de pilotage du PCPA ont un objectif commun : améliorer les conditions de vie de la population congolaise, en renforçant les capacités de la société civile. A partir de là elles n'ont qu'à réfléchir ensemble, sur les meilleures façons de réaliser cet objectif puis elles les mettent en œuvre à travers les projets menés par le programme.

Comment appréciez-vous l'action que vous avez menée avec les OSC du Congo (sachant que vous avez été partenaire à la mise en œuvre de projets avec des OSC Congolaises dans le cadre du PCPA) ?

Juristes-Solidarités a mené un projet financé par le fonds d'appui aux projets (FAP) dans la première phase du PCPA, en 2009. Le PCPA permettant aux OSC qui n'en sont pas membres de pouvoir être partie au projet, nous avons monté un projet avec une OSC membre, le Comptoir Juridique Junior (le porteur dudit projet) et l'Association des Femmes Juristes du Congo, non membre du PCPA. Nous avons fait le

choix de ce partenariat, car nous travaillions ensemble au sein d'un programme de renforcement des capacités des associations d'Afrique centrale dans le cadre duquel nous venions de tenir un atelier sur la formation de para-juristes.



Anne Laure FAGES-PLANTIER  
(avec la clef du PCPA)

Nous avons pu, grâce au FAP, mettre en œuvre concrètement les enseignements tirés de cet atelier. L'accompagnement apporté par le PCPA, dans le cadre du FAP, est intéressant, il ne se limite pas à financer des projets mais, également, à accompagner le porteur du projet dans sa conception technique et financière. Concernant ce projet, il a été un véritable « plus » pour les associations de terrain qui ont formé des femmes para-juristes, afin qu'elles assurent le suivi post-électoral; une partie d'entre elles est désormais impliquée dans les actions menées par le CJJ.

Le programme fait le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la phase « vraie grandeur », quels sont les défis à relever ?

Les avancées sont nombreu-

ses, depuis le début du programme. Il commence à être connu des autres OSC non membres.

Depuis la dernière assemblée plénière, la cellule exécutive a d'ailleurs été sollicitée plusieurs fois par des OSC qui souhaitent devenir membres du programme (ce qui n'est pas possible entre chaque assemblée plénière).

Le PCPA a créé des outils utiles aux OSC tel : le référentiel des bonnes pratiques, mais il entre, aujourd'hui, dans une autre phase avec la constitution de plates-formes thématiques. Le but n'est plus uniquement, d'appuyer les OSC dans leurs pratiques, mais de les soutenir afin qu'elles mettent en œuvre des groupes de réflexion et de plaidoyer. Les cinq thématiques : Groupes vulnérables et droits humains ; Education, formation et insertion ; Eau et assainissement ; Développement rural et agricole ; Santé, ont été identifiées à partir des propositions des différents membres du COPIL qui se sont appuyés, notamment, sur les thématiques traitées dans le cadre du fonds d'appui aux projets.

Juristes-Solidarités quitte le programme, quelles en sont les raisons ?

J'ai quitté Juristes-Solidarités, en janvier, pour une autre structure associative. Juristes-Solidarités conclut cette année le programme UMOJA qu'elle menait en Afrique centrale (dont au Congo) depuis 2007, le collectif d'administration de la structure a donc souhaité que par cohérence avec l'arrêt de ce programme nous démissionnions du PCPA.

Propos recueillis par :  
Justin Ducker Mambiki



## Fonds social de développement (FSD) à Dolisie

### Une femme, un panier en liane

**Le fonds social de développement vient de financer, à Dolisie, dans le département du Niari, le projet de la Coopérative Artisanale pour le Développement de l'Artisanat (CADA). Ce projet vise à permettre à chaque femme de Dolisie de disposer d'un panier en liane. Le projet a été lancé en août 2011.**

Disposer d'un panier en liane, c'est poser un acte responsable, à la fois écologique et économique, pour garantir un développement durable. C'est dans ce cadre que ce projet s'est voulu de 20.000 pièces de paniers pour les femmes, réduire l'utilisation abusive des sacs en plastique et favoriser l'emploi pour les jeunes et les femmes démunies. Ce projet qui intègre, à juste titre, la protection de notre environnement, au moment où le monde s'accorde de la nécessité de se préoccuper de la durabilité du développe-

Le projet prévoit un appui à la gouvernance de son porteur, ainsi il a été tenu deux assemblées générales, au début, de la mise en œuvre du projet et après le séminaire de formation sur la gestion de la vie associative. Pour mieux conduire le projet et prévenir toute faille, deux formations ont été organisées : une en pratique en vannerie avec 25 participants dont 10 femmes, l'autre en gestion associative, financière et comptable à laquelle 30 vanniers ont été formés (les maîtres et les apprentis).

le projet dans une de non marque sur le terrain. Bien au contraire, le financement géré par l'ambassade de France au Congo est déjà perceptible.

#### Professionnalisation des femmes et des jeunes apprenants

L'intégration de cette couche de la population dans le métier de la vannerie se fait facilement et est appréciée par le public. Au mois d'octobre 2011, une femme, pendant son apprentissage, a fabriqué en moyenne 20 paniers.

#### Relations avec les autorités locales

L'encouragement de l'initiative par les autorités locales est effectif, pour preuve, les visites de la Directrice de Cabinet de la Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, et celle du Sous préfet de Moundou Nord (localité fournisseur de la matière première), en présence du Directeur départemental de l'Agence Nationale de l'Artisanat (ANA) pour les facilités d'acquisition de la matière première dans la localité.

#### Stock de paniers fabriqués

1200 paniers fabriqués entre août et octobre. Ce stock en baisse par rapport aux prévisions suscite un intérêt du public qui a exercé une certaine pression sur le lancement de la vente. La cérémonie, officielle de cette vente s'est déroulée sous la direction du Préfet du département du Niari accompagné du Président du Conseil départemental et du Maire de Dolisie. A cet effet, près de la moitié du stock disponible a été vendue.

Mesmin BIKOUTA SILA



Exposition des paniers avec les vanniers au grand marché de Dolisie

ment a une enveloppe globale de 18.695.000 FCFA.

#### Progrès significatifs, cinq mois après le démarrage

Les messages de vulgarisation et de sensibilisation sur les méfaits des sacs en plastique et d'utilisation du panier local sont bien passés auprès du public. Il y a eu, à ce niveau : 150 tee-shirts dessinés et distribués ; 10 banderoles placées sur des lieux stratégiques ; un spot publicitaire sur les deux télévisions locales pendant un mois ; et une scénette animée par des comédiens sur les méfaits des sacs en plastique dans les mini-foires.

La Coopérative Artisanale pour le Développement de l'Artisanat, à travers ce projet, a organisé une filière d'approvisionnement en matière première. Elle a touché deux groupements de fournisseurs sur les sites d'achats que sont NGOUA II (près de 200km au nord de Dolisie) et Mbinda (autour de 300km au nord de Dolisie). Ceci a facilité l'acquisition de la matière première (liane et rotin) -aujourd'hui 227 paquets de liane achetés.

#### Et quel impact en cinq mois ?

En se référant à la durée de mise en œuvre, on placera

PCPA Algérie : Joussour

Mouloud SALHI, à l'assemblée plénière à Brazzaville

Référent inter-PCPA du PCPA Algérie (Joussour), Mouloud SALHI, Président de l'Association Etoile Culturelle d'Akhou, témoigne de sa participation à l'assemblée plénière du PCPA Congo, tenue le 7 mars 2012, à Brazzaville.

Témoignage sur l'assemblée plénière et solidarité aux victimes du drame du 4 mars 2012 de Mpila

« L'Assemblée plénière du PCPA Congo m'a permis de prendre conscience du travail soutenu et remarquable des organisations de la société civile congolaise dans le domaine de la lutte contre les inégalités, de la jeunesse, du développement, de la mise en réseau et aussi cette approche positive à travailler en concertation et en partenariat avec les pouvoirs publics. J'ai eu l'occasion de participer à la plateforme « Education, formation et insertion », au delà des autres plateformes, m'a donné un aperçu très exhaustif sur les préoccupations et les attentions liées à ces sensibles problématiques que nous partageons quotidiennement, sur lesquelles nous avons beaucoup échangé.

J'ai constaté, que malgré, la tragédie qui a secoué le quartier Mpila de Brazzaville et endeuillé tout le pays, les acteurs du programme sont restés dignes et ont pu travailler dans un climat serein mais sur des débats houleux et passionnés ce qui, forcément, traduit, malgré toutes les difficultés et les contraintes rencontrées, la bonne santé et les avancées acquises du programme. Cette dynamique permettrait, sans aucun doute, la prospérité et l'atteinte des objectifs assignés pour cette phase « vraie grandeur ». Des contacts et des rencontres avec plusieurs OSC congolaises m'ont renseignés sur la nécessité d'envisager, au profit de nos deux populations, sur le moyen terme, des échanges et des partenariats qui nous permettraient d'asseoir une meilleure coopération afin de mutualiser nos expériences, d'échanger sur nos meilleures pratiques et de confronter nos idées eu égard aux mêmes préoccupations et aspirations que nous partageons. Je réitère une nouvelle fois, à l'occasion de la foudroyante tragédie qui a secoué tout le quartier populaire de Mpila, avec beaucoup d'émotion, mes condoléances les plus attristées au peuple congolais, en transmettant tous mes sentiments de solidarité aux familles des victimes, patience et réconfort aux familles sinistrées et prompt rétablissement aux blessés ».

Témoignage sur le PCPA Algérie

« Depuis son avènement en 2007, à travers la volonté commune d'associations algériennes et françaises, le programme concerté pluri acteurs Algérie « Joussour » a toujours tenu ses promesses. Son caractère original et sa démarche novatrice ont permis de consolider les acquis existants des ONG des deux rives de la méditerranée en contribuant à renforcer leurs capacités individuelles et collectives et en les soutenant dans la mise en œuvre de projets de qualité en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Le programme a aussi favorisé, même timidement, le dialogue avec les pouvoirs publics à travers le renforcement du rôle des associations pour une meilleure prise en compte des questions de l'enfance et de la jeunesse dans les politiques publiques. Joussour a érigé la concertation et l'échange en maîtres mots entre la société civile et les Pouvoirs publics des deux rives, ainsi qu'un partenariat basé sur le respect, sur la complémentarité et sur la réciprocité dans les échanges entre les associations (Nord/Sud et Sud/Sud).

Le programme a aussi appuyé la mise en réseau des associations afin de privilégier l'échange d'informations, de mutualiser les expériences, le savoir et les savoirs faire en respectant les valeurs et les principes intrinsèques dictés par la charte ».



## Rapport 2010 de l'ITIE

### «La volonté politique demeure un gros boulet pour le succès de l'ITIE au Congo», déclare Christian Mounzéo

Le président de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et Coordonnateur de « Publiez ce que vous payez au Congo », Christian Mounzéo a livré ses impressions suite à la publication, récemment, du dernier rapport de 2010 par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). A cet effet, il a, en outre, jugé ce rapport très intéressant, car il répond positivement à la méthode de ladite organisation.

**Eu égard au fait que les mêmes causes produisent les mêmes effets, et que ce rapport reporte les mêmes préoccupations, peut-on dire qu'il sera difficile, pour le Congo, de réussir sa validation et d'obtenir le statut de "pays conforme" ?**

En fait, la conformité est liée à l'accomplissement et la validation de près de vingt-deux exigences. Au stade actuel, le Congo en a rempli une bonne partie, mais bute sur des exigences essentielles par rapport à la démarche de l'ITIE. Par exemple, la qualité du rapport de réconciliation est fondamentale, du fait que la réconciliation est le cœur de l'ITIE. Les deux précédents rapports ont été mauvais, il faut l'admettre. Le dernier rapport de 2010 est très intéressant, car il répond positivement à la méthode de l'ITIE, dans sa présentation des sujets couverts et la façon de présenter les problèmes et de les résoudre. Cependant, ce rapport pose, essentiellement, la problématique du manque de volonté politique dans la mise en œuvre de ce processus, partant du fait qu'en dépit des engagements publics du président, les entités gouvernementales impliquées dans la déclaration n'ont pas coopéré comme souhaité. Or la validation est

impossible sans une volonté politique affirmée par les actes. En outre, l'ITIE manque cruellement de ressources et ne fonctionne pas comme une institution à proprement parler, cela aussi bien à cause de la limite de ses ressources que du peu d'attention accordée par le gouvernement à ce processus. Clairement, il

franc, sincère, matériel et financier du processus, et qu'il garantisse une vie durable audit processus, grâce à une législation consacrant l'ITIE comme une obligation.

**Quel mécanisme dispose PWYP Congo pour contraindre les instances qui refusent de coopé-**



Christian Mounzéo

ne reste pas beaucoup de temps pour passer à la validation, mais le statut de la conformité est à la portée du gouvernement pourvu qu'il assure, par sa pratique, un accompagnement

**rer, à se conformer aux règles de l'exercice de réconciliation ?**

Essentiellement, nous menons des activités de plaidoyer vis-à-vis du gouvernement, des partenaires au

développement, mais également vis-à-vis du secrétariat et du conseil d'administration de l'ITIE. Le fait que l'initiative est, aujourd'hui, soutenue au niveau global, elle a le soutien des USA, de la France, Canada, Grande Bretagne, etc. de l'Union européenne, de l'Union africaine, du G8, G20, du FMI, de la Banque mondiale, des Nations unies. Ce soutien fait de l'ITIE une norme mondiale et un référentiel en matière de responsabilité, de gouvernance dans le secteur extractif, à telle enseigne que les pays voient d'un mauvais œil et vivent mal leur débarquement du processus. A ce titre, ce contexte nous permet de mettre la pression pour un plus grand respect des règles ; enfin, il faut savoir que l'ITIE a son mécanisme de contrôle qualité qu'est le processus de validation, qui statue sur la conformité ou pas des pays, c'est ce processus, qui permet de garantir l'intégrité du processus à partir de son évaluation qui, souvent, sanctionne les mauvais élèves et congratulate les avancées.

**Quelles sont les conclusions du Conseil d'Administration de l'ITIE, tenu du 14 au 15 février 2012, à l'égard du comportement désinvolte du Congo qui refuse de coo-**

**pérer ?**

Les 14 et 15 février 2012, les membres du conseil ont fait une évaluation de la mise en œuvre dans les pays, statué sur les demandes d'adhésion et de conformité, et poursuivent la discussion sur le futur de l'ITIE ; dans le cas du Congo, le conseil a mentionné le fait que la volonté politique demeurerait un gros boulet pour le succès de l'ITIE au Congo.

**Quel est votre mot de la fin ?**

Il est utile de considérer l'ITIE dans une vision de processus à inscrire dans la durabilité et non pas un moment où les choses s'arrêtent dès lors que l'on a reçu le statut de la conformité ou pas ; et je reste persuadé que sans la volonté politique vécue par les actes, il n'y a pas d'engagement concret en faveur de la responsabilité dans la façon de gérer nos revenus issus du secteur extractif. Pour sa part, la société civile, et particulièrement la coalition "Publiez ce que vous payez" demeure engagée à suivre la mise en œuvre, et à contribuer, dans la mesure du possible, pour que le Congo devienne un leader en matière de transparence.

Propos recueillis par :  
Junior N'GUEMBO

**Pour d'autres informations du Programme, consultez notre site internet : [www.pcpacongo.org](http://www.pcpacongo.org)**

## A propos de la participation locale en question.

Dans sa livraison n°008 du mois de juillet 2011, le Bulletin ALTERNATIVES CITOYENNES, produit par le Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA-Congo), a publié une interview de Monsieur Dieudonné MENGObi, Président du Conseil départemental de la Sangha. C'est à l'issue des travaux du Comité de Pilotage (COPIL) du PCPA, tenus à Ouessou, que M. MENGObi livrait ses impressions, notamment au sujet du bon fonctionnement de la décentralisation dont, affirmait-il, la condition essentielle est la participation de la population.

Ce même bulletin, dans son numéro de septembre 2011, publiait un extrait de l'adresse de M. Raymond MBOULOU, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, aux conseillers municipaux et départementaux, sous le titre : « *La décentralisation est irréversible..., malgré certaines difficultés...* »

La lecture de ces deux articles a touché la sensibilité du cadre de développement que je suis et m'a incité à apporter ma contribution à cet important sujet qui s'impose dans le contexte actuel de démocratisation de la vie politique de notre pays, dont la décentralisation est une donnée fondamentale. Alain Francis MBEMBA qui signe, dans les colonnes de ce même bulletin, un article intitulé : « *La Décentralisation catalyseur de l'expression politique et démocratique* » souligne, je cite : **la Décentralisation est la seule façon de construire la démocratie et de permettre aux populations de prendre totalement en main leur propre destinée...**, fin de citation.

Quelques morceaux choisis des propos rapportés par les deux précédents auteurs me donnent l'impression que la réussite de la décentralisa-

tion découle des capacités financières dont doivent disposer les pouvoirs locaux. D'où les perspectives envisagées par le ministre MBOULOU, au sujet des réformes budgétaires et la création d'un fonds d'appui à la décentralisation et au développement local. C'est ce qui explique que les Conseils départementaux et communaux soient excités avec impatience pour attendre les recettes dans le cadre du contrat Etat – Département.

Le fonctionnement des institutions selon ce schéma qui met les finances au centre des préoccupations, conduit à des investissements décidés sur des coups de tête, donc inappropriés, désordonnés, et qui ne tiennent pas réellement compte des desiderata et priorités des populations locales. Parce qu'un fonds qui vient alimenter un budget ne correspond à aucune activité prévue. L'argent n'est qu'un moyen qui aide à la réalisation des actions. Ce qui veut dire que c'est l'action qui doit d'abord être définie et qui permet de déterminer la nature et l'importance des moyens dont on a besoin pour sa mise en œuvre.

Le préalable pour un bon fonctionnement des institutions décentralisées est donc la mise en place d'un Programme d'activités, désigné sous le vocable approprié de Plan de Développement local (départemental ou communal).

Malheureusement, les deux interviews évoquées n'en font pas état, bien que le ministre ait fait allusion au renforcement des capacités des autorités locales en matière d'élaboration des plans de développement local. Mais, il ne va pas plus loin. Mais l'intervention du Ministre est d'un grand intérêt parce



Philippe NKOUNKOU MOUKOUTOU

qu'elle exprime la volonté de l'Etat d'instaurer, de manière durable, le processus de décentralisation.

C'est donc pour approfondir la pensée de ces deux interlocuteurs et surtout pour éviter la confusion autour du concept **participation locale**, que notre intervention s'impose sur ces lignes.

Nous allons nous servir de certaines assertions pour étayer notre propos et aider à la compréhension des lecteurs :

A la question de savoir « **Comment feriez-vous pour faire participer la population au développement ?** », le Président du Conseil départemental de la Sangha fait plus allusion à la présence de plusieurs acteurs dans la Sangha et des conseils de concertation, sans en donner les rôles et les missions. Cette réponse reste impertinente et non édifiante. Nous allons le démontrer.

Dans l'introduction de son article, Alain Francis MBEMBA, parlant de la Décentralisation dit, *qu'elle est une approche efficace de la démocratie et du développement économique et social, une opportunité pour les organisations de la société civile (OSC) de promouvoir la concertation avec les pouvoirs publics* (nous ajoutons : **avec tous les acteurs**).

Oui, par la décentralisation,

les pouvoirs centraux cèdent compte des contributions des prérogatives aux populations à la base pour définir les aspirations des populations et les ambitions des autorités locales doivent être prendre ainsi en charge. Les Conseils départementaux qui constituent la forme d'organisation des populations investies des pouvoirs de décision, doivent se doter d'un schéma (plan) de développement qui sert d'outil de négociation des moyens (matériels, humains, financiers). L'approche efficace dont parle A. F. MBEMBA, dans l'article sus-cité, a trait à cette démarche qui doit aboutir à l'élaboration du Plan de Développement Local. Et si la mise en œuvre d'une telle démarche constitue une opportunité pour les OSC, c'est parce qu'il est un devoir pour les organismes d'appui au développement d'accompagner les populations dans un tel processus à caractère technique et pédagogique.

### LA NECESSITE D'UNE PLANIFICATION LOCALE

La principale tâche assignée aux conseillers départementaux est de promouvoir le développement de leur partie du territoire. Etant donné que la décentralisation est le meilleur moyen d'atteindre et de responsabiliser les populations les plus pauvres, le devoir premier des élus investis des pouvoirs locaux est de planifier le développement de leur circonscription (département, commune). C'est dans ce cadre qu'il est légalement prescrit aux Conseils départementaux et communaux l'élaboration des plans de développement communautaire.

Il s'agit, au travers d'une méthodologie, d'identifier les besoins prioritaires des populations et de prévoir les moyens correspondants. Cette élaboration doit tenir

compte des contributions des acteurs suivants :

les aspirations des populations et les ambitions des autorités locales doivent être exprimées en considération des forces et des faiblesses, des opportunités et des menaces du milieu ;

l'élaboration du Plan de développement départemental doit être en cohérence avec les orientations nationales. Lors de son élaboration, le Plan départemental doit intégrer les aspects liés aux instruments internationaux de planification auxquels a souscrit le pays : cas du DSRP et des OMD.

Le département définit sa vision du développement local par rapport aux politiques et thématiques sectorielles (ministères).

### FAIBLESSES

La présente intervention porte essentiellement sur la clarification de la démarche de planification que doivent comprendre les décideurs locaux. Il ne s'agit pas d'en avoir toutes les compétences mais de savoir comment cela se passe.

Les changements survenus dans le contexte et la conception du développement ont apporté aussi des modifications dans certaines méthodes d'intervention et beaucoup de concepts ont évolué. Il s'agit d'adapter nos façons de faire à ces évolutions.

Pour bien accompagner le processus d'élaboration du plan départemental, il nous a semblé utile d'expliquer, d'abord, les différents concepts et principes couramment utilisés.

**Philippe NKOUNKOU MOUKOUTOU;**  
Consultant/Formateur en Développement Rural

(Suite, prochain numéro)